Gymnastique Volontaire de La Tronche

Villa des Alpes - 5 rue Doyen Gosse - 38700 LA TRONCHE
04 38 37 03 00 – gv.latronche@gmail.com – www.gvlatronche.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023 - 2024

Tout dossier incomplet sera mis en attente.

Réservé GV
Réglement OK ☐
Cert. médical ☐
Licence OK ☐

Adhésion annuelle

NOM / Prénom : _____ Date de naissance : _____

NOM de naissance (si différent) : _____ Sexe : M ☐ F ☐

Adresse : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Tél : _____ Portable : _____ e-mail : _____

Je m'inscris à la Gymnastique Volontaire de La Tronche et
- je règle l'adhésion et la licence FFEPGV 2023/2024 39 € ☐
- je ne règle que l'adhésion (licence FFEPGV via autre club) 10 € ☐

Nom du club : _____

L'assurance complémentaire IAC Sport est optionnelle et doit être souscrite directement auprès de l'assureur sur son site internet : https://ffepgv.grassavoye.com.
(voir informations au verso du document)

Je n'ai pas d'e-mail,
je rajoute pour frais de courrier 6 € ☐

Après avoir effectué l'autoquestionnaire de santé (au verso) :

J'atteste avoir répondu non à toutes les questions, je n'ai pas de certificat médical à fournir. ☐

ou

J'ai répondu oui à une question au moins, je joins un certificat médical de moins de 6 mois. ☐

Gymnastique adultes (cours de 1h)

Premier cours 115 €
Cours supplémentaires 60 €

Mercredi 1	09h 00	☐ (1)	Vendredi	09h 00	☐ (4)
Mercredi 2	12h 30	☐ (2)			
Mercredi 3	18h 00	☐ (3)			

Gymnastique dans l'eau (cours de 45')

Premier cours 192 €
Cours supplémentaires 130 €

Mardi 1	12h 45	☐ (6)	Jeudi 1	12h 00	☐ (7)
Mardi 2	18h 15	☐ (7)	Jeudi 2	12h 45	☐ (7)
Mardi 3	19h 00	☐ (7)			

Pilates / Postural Ball (cours de 1h)

Premier cours 150 €
Cours supplémentaires 100 €

D : débutant
I : intermédiaire
C : confirmé
PB : Postural Ball

Lundi 1	C	08h 30	☐ (1)				
Lundi 2	D+I	09h 35	☐ (1)	Mercredi 1	PB	10h 15	☐ (1)
Lundi 3	C	10h 40	☐ (1)	Mercredi 2	D+I	19h 00	☐ (3)

Acti'March'® (cours de 1h)

Le cours : 90 € Lundi 9h 45 ☐ (8)

Marche nordique (cours de 1h15)

Le cours : 120 € Vendredi 9h 45 ☐ (8)

Gymnastique équilibre/Prévention des chutes

Forfait 12 séances de 1heure, jeudi 15h 30 55 €
Session 1 (4ème trimestre 2023) ☐ (5)
Session 2 (1er trimestre 2024) ☐ (5)

Randonnée pédestre

Sorties le vendredi à 12h30 (7h30 pour les sorties journée).
Inscription activité obligatoire + choix transport trimestriel

Inscription activité 30 €	☐	Forfait 5 sorties 75 €	☐ (10)
Paiement à la sortie	☐ (9)	Forfait 7 sorties 91 €	☐ (10)

Ski de fond

Inscription activité obligatoire 12 € ☐

Sorties le mardi à 12h30, de janvier à mars 2024.
Forfait ski de fond et transport en covoiturage en sus.

Les activités (sauf gymnastique dans l'eau) sont assurées du 18/09/2023 au 21/06/2024, hors vacances scolaires et jours fériés.
La gymnastique dans l'eau est assurée du 27/09/2023 au 13/06/2024, hors vacances scolaires et jours fériés.

Règlement

Montant total à régler : €

*Règlement par **chèque uniquement**, à l'ordre de "GV La Tronche".*
Les chèques seront encaissés après le démarrage effectif des activités (à partir du 20 septembre 2023).
Pour encaissement différé ou paiement en plusieurs fois, nous consulter.

Par le règlement de l'inscription, vous acceptez le Réglement Intérieur de l'Association et attestez avoir effectué sincèrement l'autoquestionnaire de santé et pris connaissance de la possibilité de souscrire l'assurance complémentaire IAC Sport.

Version 1

Voir explication des renvois au verso

Explication Renvois

(1) Cours assuré par Nadine Martinet, salle La Pallud (Dojo)
(2) Cours assuré par Manuel Gonzalez, salle La Pallud (Dojo)
(3) Cours assuré par Hervé Langlade, salle La Pallud (Dojo)
(4) Cours assuré par Nadine Martinet, Préau 1 "Charmette" (Espace Doyen Gosse)
(5) Cours assuré par Sandra Vayssade, salle La Pallud (Dojo)
(6) Cours assuré par Sandrine Monier
(7) Cours assuré par Mikel Girard
(8) Cours assuré par Nelson Poizat
(9) Demi-journée : 18 €, journée : 21 €
(10) Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en cours d'année (évolution des tarifs des cars)

Sauf cas particuliers, il n'est pas accusé réception des dossiers d'inscription.

En cas d'effectif insuffisant sur un cours, celui-ci pourra être supprimé et le report sur un autre cours sera alors proposé.

En cas de dépassement de l'effectif maximum d'un cours, le report sur un autre cours pourra être proposé.

Certificat Médical

En application de la loi du 2 mars 2022 (démocratisation du sport) et du règlement de la FFEPGV, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical si vos réponses à l'autoquestionnaire de santé ci-dessous sont toutes négatives.
Si **au moins une réponse est positive**, vous devez fournir un certificat médical datant de mois de 6 mois.
N'oubliez pas de cocher la case correspondant à votre situation au recto de ce bulletin.

Autoquestionnaire (les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié et n'ont pas à être communiquées)
Durant les 12 derniers mois :
Q1 - Votre médecin vous a-t-il dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique ?
Q2 - Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
Q3 - Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique ?
Q4 - Eprouvez-vous des pertes d'équilibre liées à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois ?
Q5 - Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?
Q6 - Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?

RGPD/Droit à l'image

L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles – renseignées dans le bulletin d'adhésion – dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées uniquement à des fins de gestion associative et pour des statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.
L'association met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles.
L'adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail ou un courrier à l'association.
Pour plus de détail sur la gestion des données personnelles, se reporter au Réglement Intérieur de l'association.
Des photos ou vidéos peuvent être prises dans le cadre des activités. Vous pouvez vous y opposer au moment de la prise de vue ou demander par écrit le retrait de ces visuels. Voir règlement intérieur pour détails.

Assurance complémentaire IAC Sport

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Garantie de BASE	Avec option IAC Sport
Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite de 1 mois
Remboursement des frais médicaux • Dont lunettes • Dont rattrapage scolaire • Location TV	Forfait total de 2 000 € 250 € 16 €/j max 3 100 € Inclus forfait	Forfait total de 4 000 € 500 € 2 h/j max 7 500 € Inclus forfait
Invalidité Jusqu'à 50% 50-100% sans tierce personne 50-100% avec tierce personne	 20 000 € 30 000 € 50 000 €	 120 000 € 150 000 € 300 000 €
Décès Seul Capital majoré (par conjoint et enfant à charge, maximum 3)	 10 000 € + 5 000 € / personne du foyer	 30 000 € + 5 000 € / personne du foyer
Frais de recherche et secours (sur remboursement des frais engagés par la victime)	7 700 €	7 700 €